

Chapelles de Vérignon : Notre-Dame de Liesse et Saint-Priest



Une randonnée proposée par Figapuce

Belle balade dans les bois. Découverte de deux anciennes et petites chapelles. Beau panorama sur Aups.

Durée	3h 05	Difficulté	Facile
Distance	7,63 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	316 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	314 m	Commune	Vérignon (83630)
Point haut	1 074 m		
Point bas	823 m		



Trace n° 13066

Description

Parking après le hameau de [Vérignon](#) en direction du [Lac de Sainte-Croix](#) (à gauche, après la deuxième entrée du château).

(D/A) Prendre la piste "Le Défens" au-dessus du parking jusqu'à la Chapelle Notre-Dame de Liesse. Celle-ci est fermée par une corde et un bâton. Vous pouvez ouvrir et la visiter, mais n'oubliez pas de bien refermer à votre départ.

(1) Au carrefour, continuer par la droite et rejoindre la Chapelle Notre-Dame de Liesse.

(2) Reprendre le même sentier en sens inverse, mais rester sur les crêtes.

(1) Prendre à droite au niveau d'un repère indicateur de couleur jaune, jusqu'à la Chapelle Saint-Priest. Vous découvrirez de beaux panoramas tout le long du chemin.

(3) Revenir en arrière sur 300m environ.

(4) Descendre à droite par un petit chemin pour rejoindre Vérignon à travers bois, le début du petit chemin est indiqué par deux cairns **(D/A)**.

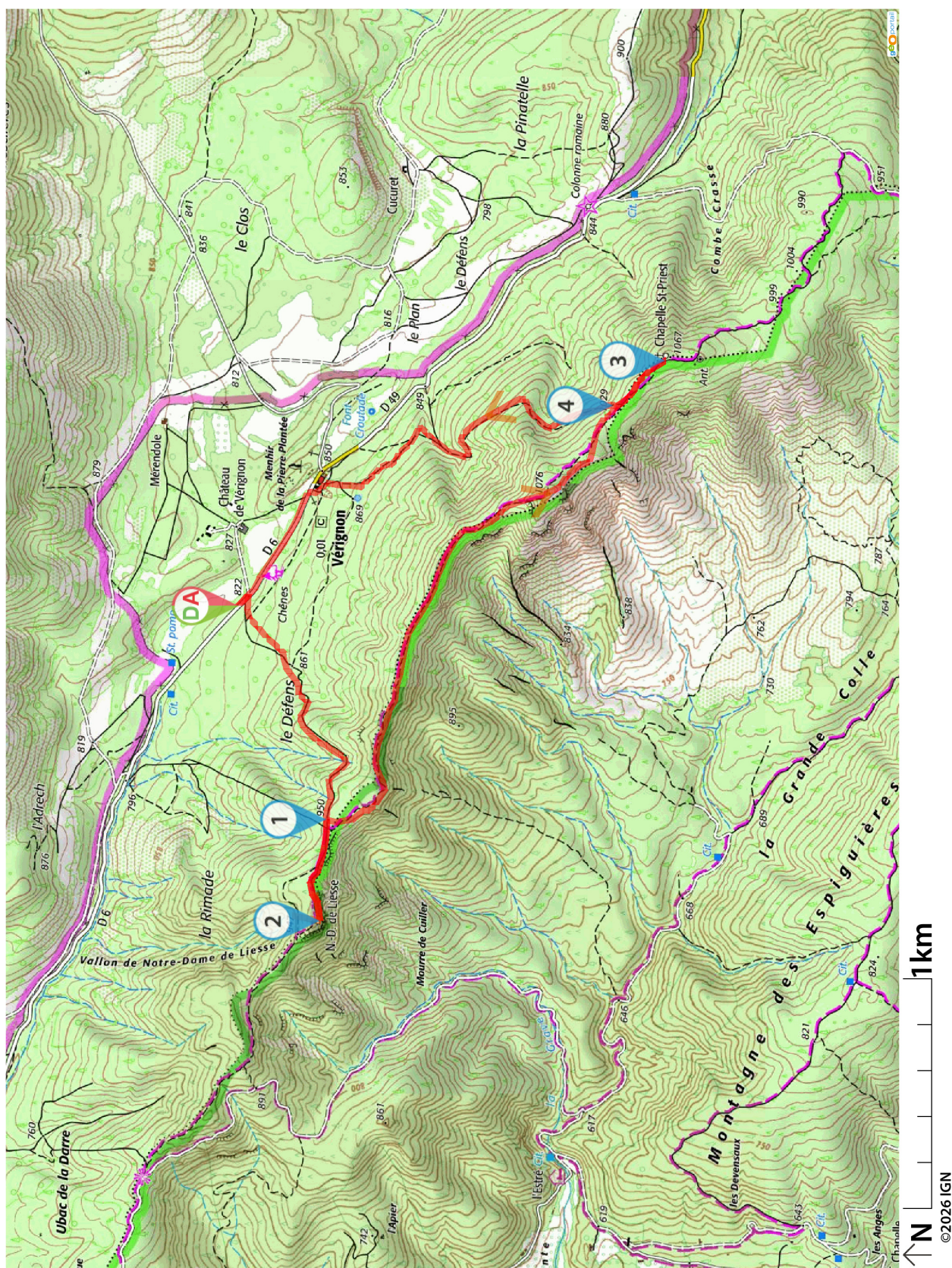
Points de passage

- D/A Parking hameau de Vérignon**
N 43.656625° / E 6.266607° - alt. 823 m - km 0
- 1 Carrefour, à droite**
N 43.653194° / E 6.255063° - alt. 949 m - km 1.28
- 2 Notre Dame de Liesse**
N 43.653458° / E 6.249591° - alt. 985 m - km 1.74
- 3 Chapelle Saint Priest**
N 43.639941° / E 6.279879° - alt. 1 064 m - km 4.97
- 4 À droite, à la descente**
N 43.641979° / E 6.27743° - alt. 1 025 m - km 5.28
- D/A Parking hameau de Vérignon**
N 43.65661° / E 6.266672° - alt. 823 m - km 7.63

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-chapelles-de-verignon-nd-de-liesse-et-st/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

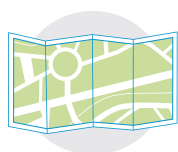
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



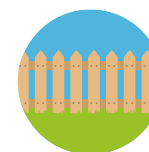
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



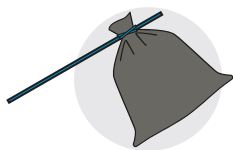
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.